



Débouchés → Il faut assurer l'écoulement dans les meilleures conditions de la production future de bioéthanol et travailler à la développer.

Bioéthanol : le travail syndical demeure abondant

La France devrait produire au total 930 000 tonnes de bioéthanol en 2008, compte tenu des agréments récemment attribués et de ceux qui le seront en fin d'année. Il ne restera plus que 140 000 t d'agréments à obtenir pour parvenir à la production de 1 070 000 t projetée en 2010. En 2006, rappelons-le, la production s'éleva au maximum à 196 000 t.

Dans ce contexte, la construction de cinq usines nouvelles va pouvoir commencer. L'AGPB et l'AGPM, avec la CGB et leurs autres partenaires de la filière bioéthanol, ont ainsi fait franchir au dossier bioéthanol un cap très important.

Pour autant, le travail à fournir sur le plan syndical demeure abondant. Il faut en effet s'assurer de l'utilisation effective de la production future de bioéthanol et faire en sorte qu'elle soit mise en marché dans les meilleures conditions possibles pour les agriculteurs.

Nécessaire, mais non suffisant

Pour ce qui concerne l'utilisation de bioéthanol dans l'essence, la taxe -TGAP- pesant spécifiquement sur les carburants qui n'incorporent pas suffisamment de biocarburants va devenir de plus en plus lourde et donc de plus en plus efficace. Ce régime fiscal, qu'il faut protéger contre les offensives du raffinage français, ne garantit en rien cependant que le bioéthanol incorporé dans l'essence vendue en France soit d'origine nationale plutôt qu'importé.

Laptitude du Brésil à produire du bioéthanol à un prix très compétitif est connue. Même si ce prix est obéré par les coûts de transport vers l'Europe, le bioéthanol brésilien pourrait envahir nos marchés...

... si, en cette période de négociations commerciales interna-



La construction de nouvelles usines de bioéthanol va permettre de quintupler la production en ans.

tionales tous azimuts, le régime douanier applicable en Europe aux alcools agricoles devait perdre trop de consistance. Aussi la filière bioéthanol française et le COPA, qui regroupe les organisations professionnelles agricoles de l'UE, agissent-ils pour que les importations annuelles de bioéthanol en Europe ne puissent dépasser 7 % de la production communautaire.

... s'il y avait affaiblissement de l'exonération partielle de taxes sur les carburants dont bénéficie en France le bioéthanol. Cette exonération permet en effet de le rendre compétitif en abaissant le prix à la pompe. Il faut donc qu'elle soit maintenue à un niveau suffisant quelles que soient les circonstances du marché.

Multipier les voies d'utilisation

Écarter de tels risques est un préalable à l'utilisation de bioéthanol produit dans notre pays dans les années à venir. Mais ce préalable ne garantit pas l'utilisation totale de la production.

Dans notre pays, l'incorporation de bioéthanol par la voie de l'ETBE a pris quelques longueurs

d'avance sur l'incorporation directe. Il s'agit d'une voie défavorable en terme de volume de bioéthanol utilisé, à cause des particularités des règles de mise en œuvre de la TGAP.

Dans l'hypothèse où l'ETBE resterait la seule la voie d'incorporation (ce qui n'apporterait quasiment rien en termes de protection de l'environnement et d'indépendance énergétique) 20 % de la production nationale de bioéthanol resteraient non utilisés, toutes choses égales par ailleurs. Cette hypothèse d'incorporation exclusive via l'ETBE n'est pas à négliger, compte tenu des pressions exercées sur les Pouvoirs publics français par le secteur du raffinage.

Pour éviter toute sous-utilisation, l'AGPB, l'AGPM et les autres acteurs de la filière bioéthanol agissent sur plusieurs plans. Il s'agit non seulement d'obtenir la modification des règles de mise en œuvre de la TGAP, mais aussi...

... de parvenir à l'utilisation de bioéthanol à la place du méthanol-produit fossile-pour la fabrication du biodiesel (Diesel). Une unité de production

pilote sera implantée à cette fin en 2006 à La Rochelle, une avancée confortée par l'agrément récemment donné au projet d'usine de bioéthanol du Mériot dans l'Aube. Cette usine devrait alimenter en effet une unité de production de diester qui sera implantée au même endroit.

... de faire sauter le verrouillage de fait de l'incorporation directe dont pâtissent les distributeurs indépendants de carburants, puisqu'ils ne parviennent pas à se procurer des essences appropriées auprès du raffinage français et qu'ils sont obligés de les importer, évidemment à prix plus élevé. La détermination de ces distributeurs est forte néanmoins. Leur décision de commercialiser malgré tout d'importants volumes d'essence directement éthanolée en Normandie les mois à venir le montre bien. Un déblocage complet et définitif de la situation passe par un renforcement des contacts entre eux et la filière bioéthanol, sans oublier les constructeurs d'automobiles (Renault a annoncé que tous ses moteurs à essence pourront utiliser 10 % de bioéthanol à partir de décembre 2006).

... de travailler à l'essor des voitures Flex Fuel⁽²⁾. Les réactions très positives des politiques et des médias à la présence de véhicules Flex Fuel au Salon de l'Agriculture sur l'espace de l'Odyssée végétale ou à proximité immédiate sont extrêmement encourageantes. Idem des déclarations du Président de Renault qui s'est donné comme objectif de proposer 50 % de ses véhicules à essence en version Flex Fuel en 2009. En novembre 2005, le Gouvernement s'était engagé à faciliter le lancement de flottes captives (véhicules de collectivité locales, d'entreprises etc.) de véhicules Flex Fuel En Champagne-Ardennes, Picardie, région Ile de France et Centre, des pro-

jets se montent à cet effet. Le ministère de l'Industrie, compétent en matière de carburants, mais traditionnellement réservé vis-à-vis des biocarburants, va devoir passer à l'acte.

Viser aussi l'exportation

L'ambition de la filière bioéthanol, et en particulier de l'AGPB et de l'AGPM, est que toutes ces démarches aboutissent non seulement à une utilisation complète de la production projetée en 2010, mais qu'elle génèrent une production additionnelle durable. Dans le même sens, comment ne pas envisager que des pays voisins, moins dotés en ressources agricoles que le nôtre, veuillent lui acheter du bioéthanol ? Il est largement possible de dédier davantage d'ha de céréales à ce biocarburant que les 350 000 hectares projetés en 2010 et de faire bénéficier de ce développement toujours plus de producteurs, notamment au travers de formules de mutualisation. Il y a 10 millions d'ha de céréales dans l'Hexagone.

Enfin, cette ambition n'aura de pertinence que si les conditions d'une rémunération la meilleure possible des exploitants sont réunies. Il ne s'agit pas seulement d'échapper à un passage obligatoire ou majoritaire par la voie de l'ETBE. Il s'agit, au-delà, que le secteur de la production de bioéthanol ne se présente pas en ordre dispersé face à des acheteurs -pétroliers, distribution indépendante- plus concentrés qu'il l'est.

ARTICLE REALISE PAR L'AGPB-CEREALIERES DE FRANCE ET L'AGPM-MAIZ'EUROP

(1) Additif produit par les pétroliers à partir de bioéthanol et de d'isobutylène, une issue du raffinage, par moitié

(2) Véhicules à essence pouvant rouler avec des proportions variables d'essence et de bioéthanol (jusqu'à 85 % ou 100 %), le réglage de la carburateur étant automatique. Ils sont déjà utilisés largement au Brésil et en Suède. Ils commencent à l'être aux Etats-Unis.